



*Le Président*  
*The Chairman*

**ASSOCIATION DES BANQUES  
CENTRALES AFRICAINES (ABCA)**

**REUNION DU BUREAU**

*(Dakar, 29 avril 2005)*

**Liste des décisions**

Le Bureau de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) a tenu sa réunion ordinaire le vendredi 29 avril 2005, à Dakar au Sénégal, dans les locaux du Siège de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Toutes les Banques Centrales membres ont participé à la réunion qui a été présidée par M. Jean-Félix MAMALEPOT, Gouverneur de Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) et Président de l'ABCA.

Le Bureau, après avoir examiné les points de l'ordre du jour, a :

1. Adopté le rapport du symposium 2004 de l'ABCA tenu le 29 juillet 2004 à Yaoundé au Cameroun,
2. Adopté le rapport de la 28<sup>ème</sup> réunion ordinaire du Conseil des Gouverneurs tenue le 30 juillet 2004 à Yaoundé au Cameroun,
3. Discuté des rapports d'étape sur la mise en œuvre du Programme de Coopération Monétaire en Afrique (PCMA) présentés par les Présidents des Comités sous-régionaux de l'ABCA dans le cadre de leurs rapports d'activités et pris note des progrès réalisés. A cet égard, le Bureau a fait les recommandations suivantes :
  - Les rapports sur les développements récents intervenus dans la mise en œuvre du Programme de Coopération Monétaire en Afrique (PCMA) dans les sous-régions devront parvenir au Secrétariat de l'ABCA au moins un mois avant les réunions du Bureau de manière à permettre l'élaboration, en temps opportun, d'une synthèse et des recommandations pertinentes à l'attention des Gouverneurs. Les mises à jour et révisions de ces rapports, effectuées après les réunions du Bureau, devront également être transmises au Secrétariat au moins un mois avant les réunions annuelles de l'Association.

- Les rapports des Comités sous-régionaux relatifs au PCMA devront respecter le canevas adopté par le Conseil des Gouverneurs à Kampala afin de faciliter le suivi des progrès réalisés par les sous-régions dans le processus de leur intégration monétaire.
  - Les sous-régions devront organiser des ateliers sur l'harmonisation des concepts, méthodologies et cadres statistiques en vue d'assurer la comparabilité des performances. A cet égard les sous-régions pourront, si elles le désirent, solliciter l'assistance des organisations multilatérales de référence.
4. Pris acte, au titre de la coopération entre l'Union Africaine (UA) et l'Association, :
- des informations données par le Représentant du Président de la Commission de l'Union Africaine relatives à la répartition des futurs sièges des Institutions financières africaines dont la création est prévue par l'article 19 de l'Acte Constitutif de l'UA ;
  - de l'organisation en juillet 2005 d'une rencontre entre l'UA et l'Association pour la finalisation du projet de Protocole d'Accord entre les deux parties, la poursuite des discussions de la mise en œuvre du Programme de Coopération Monétaire en Afrique de l'ABCA et la rationalisation des Communautés Economiques Régionales (CERs) pour une mise en œuvre plus efficiente du PCMA. A cet égard, la Commission de l'UA précisera à l'Association, les date et lieu de cette rencontre ainsi que le niveau de participation.
5. Adopté le projet de principes comptables et de procédures budgétaires de l'Association, en application du mandat du Conseil des Gouverneurs, après s'être assuré de la qualité des documents.
6. Examiné favorablement la proposition de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) relative à la mise en place en Afrique d'un Comité d'Experts des Banques Centrales en Systèmes de Paiement et décidé de la recommander au Conseil des Gouverneurs. Le Bureau a, en outre, marqué son accord pour l'organisation d'un séminaire sur le projet de Rapport sur les Principes Directeurs pour le Développement des Systèmes de Paiement que le Comité des Systèmes de Paiements et de Règlements (CSPR) publiera en juin 2005 ainsi que sur les objectifs et les termes de référence du Comité d'Experts des Banques Centrales en Systèmes de Paiement. Ce séminaire sera organisé pendant les réunions annuelles de l'Association de juillet 2005, et ses conclusions serviront de réactions de l'Afrique au projet de rapport. La Bank of Ghana, en qualité de Banque Centrale hôte des réunions annuelles 2005 de l'Association, a été invitée à en étudier les modalités pratiques d'organisation, en concertation avec le Secrétariat Permanent.
7. Pris note de l'état des contributions au budget 2005 de l'Association, de la situation des arriérés de paiement et de l'acceptation des statuts révisés de l'ABCA. A cet égard, le Président de l'ABCA adressera des lettres de rappel aux Banques Centrales concernées, les invitant à honorer leurs engagements y relatifs.

8. S'est félicité de la mise en ligne du site web de l'ABCA et pris note du rapport pertinent y afférent établi par le Secrétariat. Il a mandaté le Secrétariat pour l'organisation d'un atelier continental de formation des administrateurs désignés par les Banques Centrales membres. Cet atelier sera inscrit dans le programme de travail du Secrétariat de l'ABCA et fera l'objet de propositions budgétaires pour l'année 2006.
9. A l'issue des travaux, le Président de l'ABCA a remercié les Gouverneurs membres pour leur participation active à la réunion du Bureau et le Gouverneur de la BCEAO pour l'accueil fraternel et l'hospitalité dont les participants ont bénéficié durant leur séjour à Dakar.

Fait à Dakar, le 29 avril 2005



**Jean-Félix MANALÉPOT**  
Gouverneur de la Banque des Etats de  
l'Afrique Centrale